

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°105/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 44
Membres votants : 48

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 29 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le Jeudi 23 Avril, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, LEPOIX, STEFANCZYK, LEBRUN, DIRUY, PADÉ, CALAIS, DE ALMEIDA, DORION, DECERF,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, PELTOT, HAFIAN, SOUILLARD, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs DETOURNE, POIRÉ, LEBLANC,

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,
Mme PELTOT donne pouvoir à Mr PINCHON,
Mme HAFIAN Yasmine donne pouvoir à Mr WALIGORA,
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER.

Secrétaire de séance : Mme LEBRUN

OBJET : MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et suivants

Considérant :

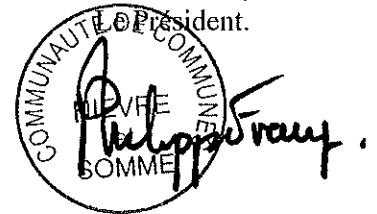
- la nécessité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- que cette élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- qu'il convient de fixer les modalités de dépôt des listes de candidats,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- DECIDE que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se fera par scrutin de liste,
- FIXE les modalités de dépôt des listes comme suit :
 - Les listes peuvent comporter jusqu'à 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants,
 - Les listes peuvent être complètes ou incomplètes,
 - Chaque liste doit indiquer distinctement les candidats titulaires et suppléants,
 - Les listes sont déposées auprès du Président avant l'ouverture du scrutin,
 - Chaque liste peut comporter un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges à pourvoir,
- PRECISE QUE :
 - nul ne peut figurer sur plusieurs listes,
 - les listes sont présentées sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation,
 - l'élection aura lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions en vigueur,
- AUTORISE le Président à organiser matériellement le déroulement du scrutin.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Philippe Trauy.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication le 11 mai 2026.



Philippe Trauy.